

AVIS PUBLIC

Règlement 1047-17 modifiant le Règlement 920-12 relatif aux usages conditionnels de la Ville de New Richmond (zone Pc/b.13 du Règlement de zonage 927-13)

Avis est donné par la soussignée, Céline LeBlanc, greffière de la Ville de New Richmond :

Que le Conseil a tenu une assemblée de consultation publique sur ledit règlement le 4 décembre 2017;

Qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du 4 décembre 2017;

Que le Conseil de la Ville de New Richmond a adopté ledit règlement ci-haut identifié à la séance du 8 janvier 2018;

Que la MRC de Bonaventure a émis un certificat de conformité conformément aux exigences de la Loi en date du 18 janvier 2018;

Que ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,
Ce 19^e jour de janvier 2018

Céline LeBlanc
Greffière